



Déclaration de M. Kwasi Adu-Amankwah, Secrétaire Général de l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) à l'occasion de la Journée de Mobilisation pour le Forum Social Mondial

26 janvier 2008

La célébration de la Journée de mobilisation pour le Forum Social Mondial (FSM) nous donne à nouveau l'occasion de nous consacrer à la lutte pour une société juste. Nous exhortons le mouvement syndical indépendant à renouveler son engagement vis-à-vis de la réalisation des objectifs du programme de travail décent et de la réalisation de la démocratie et du progrès social pour le peuple.

Le septième FSM a eu lieu à Nairobi en janvier 2007. C'était le tout premier forum qui s'est tenu en Afrique. Il a fourni un cadre favorable à la liberté d'expression et de réunion, deux caractéristiques majeures. C'était une importante occasion et un défi pour le mouvement syndical africain et ses alliés de la société civile. Nous avons réussi à faire accepter le programme de Travail décent comme l'un des sujets inscrits à l'ordre du jour du forum, et c'est à Nairobi que le mouvement syndical international et ses alliés ont lancé la Campagne intitulée *Travail décent pour une vie décente*. Un an plus tard, la campagne prend de l'ampleur et commence à porter des fruits.

Un travail décent pour une vie décente pour tous

L'objectif du programme de Travail décent de l'OIT est non seulement la création d'emplois, mais aussi la création d'emplois de qualité acceptable et l'assurance que la croissance économique et la dignité humaine vont de pair. Nous espérons que notre campagne concernant le Programme de travail décent de l'OIT et d'autres questions pertinentes pour le monde du travail contribueront à notre participation effective au processus de prise de décisions, car le mouvement syndical est mieux placé pour influencer la direction du mouvement social émergent, compte tenu de son rôle historique et de sa riche expérience dans la lutte pour l'équité et la justice sociale. Nous devons continuer à amener les citoyens, les décideurs et les institutions clés à prendre conscience du travail décent. Montrer que c'est la seule issue

durable à la pauvreté et que c'est fondamental dans la construction de la démocratie et de la cohésion sociale.

Les accords de partenariat économique, le développement et l'intégration régionale

Une question majeure qui doit retenir l'attention du mouvement syndical africain est la question des Accords de partenariat économique entre l'Union européenne (UE) et le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La CSI-Afrique est préoccupée par l'état actuel des négociations relatives aux APE et par la façon dont ils ont compromis le progrès de l'Afrique dans les domaines de l'intégration régionale et de l'éradication de la pauvreté. Lors d'une récente conférence syndicale organisée à Kampala en Ouganda sur les APE, il a été constaté que l'implication limitée des syndicats et d'autres forces progressistes de la société civile dans la négociation des cadres initiaux des APE en Afrique a été l'un des facteurs qui ont malheureusement contribué à l'état actuel des choses.

Le mouvement syndical africain a récemment réaffirmé à juste titre que les objectifs cardinaux des APE doivent être le développement, l'intégration économique et l'éradication de la pauvreté. Nous avons souligné la nécessité pour chaque composante des accords d'être en conformité avec ces objectifs.

Nous avons également proposé que les APE prennent en compte les aspects sociaux du développement en incluant une charte sociale dans l'accord final. La charte sociale envisagée doit inclure des engagements contraignants en faveur de la promotion active du Travail décent à travers ses quatre composantes qui sont les normes du travail et les droits des travailleurs, la création d'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Elle doit également refléter les principes fondamentaux contenus dans les Articles suivants de l'Accord de Cotonou : Article 50 sur le Commerce et les Normes du travail ; Article 25 sur le Développement social et l'Article 31 sur les questions de genre. Enfin, la charte doit prévoir des dispositions permettant aux partenaires sociaux d'envoyer des plaintes aux institutions chargées des APE où cas où le commerce entraînerait la violation des droits syndicaux.

Le réchauffement climatique et le développement durable

La CSI-Afrique exhorte toute la communauté internationale à mettre en œuvre une stratégie globale de développement durable afin d'arrêter les habitudes de consommation frénétiques et insoutenables. La coopération de tous à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto – Convention cadre des Nations unies sur le réchauffement climatique – et un engagement intergouvernemental renouvelé en faveur de la réalisation de la prochaine étape du Traité de Kyoto sur le réchauffement climatique sont impératifs. La CSI-Afrique partage la vision d'une action collective à long terme, notamment la réduction à long terme des émissions de gaz dans le monde conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives compte tenu des conditions socioéconomiques et d'autres facteurs pertinents.

Lutter contre la pandémie du VIH/SIDA

La pandémie du VIH/SIDA demeure un sérieux défi pour l'Afrique et sa population et entrave le progrès dans la région. Il est nécessaire de consacrer davantage de ressources à la sensibilisation, aux soins, au soutien et au renforcement de la capacité des pays africains à produire des anti rétroviraux et à contribuer à la recherche mondiale d'un remède.

Les droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA doivent être protégés au travail et dans la société grâce à une campagne active, à l'utilisation des organes syndicaux et des conventions collectives pour lutter contre la stigmatisation et « la chasse aux victimes ».

Les syndicats, en Afrique, doivent être plus actifs dans la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre le VIH/SIDA et des programmes élaborés pour les lieux de travail au lieu de laisser les organisations à but lucratif exploiter les travailleurs.

Le conflit post-électoral au Kenya

Nairobi et le Kenya, qui ont été le théâtre du FSM et qui ont constitué un espace de liberté, sont aujourd'hui impliqués dans une crise politique majeure qui menace tous les acquis de la démocratie et du développement dans ce pays africain. La CSI-Afrique exprime sa profonde inquiétude face aux pertes en vies humaines et à la destruction aveugle des biens constatées depuis la proclamation des résultats de l'élection présidentielle au Kenya. Elle lance un appel pressant à toutes les parties pour qu'elles mettent fin à cette situation malheureuse. Elle accueille favorablement la déclaration publique des parties en conflit, déclaration à travers laquelle elles s'engagent à mener des négociations pour restaurer la paix et trouver une solution à la crise politique actuelle.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide à améliorer le sort des victimes de ce conflit et compatisse aux douleurs de tous ceux qui ont perdu leurs proches pendant la crise.

Nairobi, le 26 janvier 2008